PROCÈS VERBAL
COMMISSION SPORTIVE JEUNES - FOOT À 11
LUNDI 13 JANVIER 2025 - PV N°13

PRESENTS : Jean Marc LALET (Président), Jonathan VERMAST, Yves KASDAN, Thomas BIASSOTTO

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Réunion en distanciel

La Commission Sportive Jeunes, en raison des intempéries du dernier week-end, a décidé de reporter les matchs U17 BRASSAGE suivants à la date du 18 Janvier 2025

Rencontres U17 non jouées du 11/01/2025 :
Poule A
JEUNES DE LA DRONNE - CHAMPCEVINEL
GJ FOOTHSLECOLE - ENT. NONTRON ST PARDOUX
GJ BEAURONNE ET DRONNE - ENT. ATUR RAZAC

Poule B
MONTIGNAC SALIGNAC - BOULAZAC
VEZERE PGD NOIR - ENT USM SAS C
SARLAT MARCILLAC - CHAMPCEVINEL 2

Le tour de cadrage de Coupes U17 est lui reporté au 8 février 2025

La commission valide la qualification en U17 INTERDISTRICTS 24/47 des équipes suivantes :
MONTPON MENESPLET
PERIGUEUX FOOT
SARLAT MARCILLAC

Le District Dordogne-Périgord sera gestionnaire de cette compétition

DISTRICT DORDOGNE PÉRIGORD
secretariat@dordogne-perigord.fff.fr
Tel : 05 53 07 06 11 - 17 Av. du Parc, 24430 Marsac-sur-l'Isle